



**COMMUNIQUE COMMISSION REGIONALE DES REGLEMENTS
PARTICIPATION DES JOUEURS DE CATEGORIE U20 AUX CHAMPIONNATS SENIORS
MODIFICATION D'APPLICATION DE L'ARTICLE 167 DES RG FFF**

(suite cas de jurisprudence FFF)

« La Commission Régionale des Règlements tient à alerter les clubs sur la future application de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 23 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, sur les équipes supérieures/inférieures.

Lors des saisons précédentes, à l'appui d'une décision fédérale, la LAuRAFoot, par le biais de ses Commissions règlementaires, considérait qu'en tant que championnat Jeunes, le championnat U20 ne pouvait faire l'objet de comparaison avec le championnat Séniors.

En effet, un joueur de catégorie U20 pouvait prendre part à une rencontre U20 Régional 2 puis participer à une rencontre Séniors Départemental 1, même si l'équipe U20 Régional 2 ne jouait pas, sans que ne lui soit opposé l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Or, suite à une décision fédérale dont a pris connaissance la LAuRAFoot en fin de saison, un changement d'interprétation va être effectué.

Dès la saison 2024-2025, la Commission Régionale des Règlements considère qu'un joueur de catégorie U20 n'ayant pas besoin de surclassement pour jouer en Séniors, l'équipe U20 doit être comparée à une équipe Séniors, entraînant des restrictions de participation pour le joueur U20.

Exemple 1 : Un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre Séniors Régional 3. La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur veut l'aligner en U20 Départemental 1.

→ Ce n'est pas possible, puisqu'une équipe évoluant au niveau régional est nécessairement supérieure à une équipe évoluant au niveau départemental.

Exemple 2 : Un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre U20 Régional 1. La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur souhaite l'aligner en Séniors Régional 2.

→ Ce n'est pas possible, puisqu'au sein des compétitions régionales, le championnat régional 1 est supérieur au championnat régional 2.

Exemple 3 : Un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre Séniors Régional 1. La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur souhaite l'aligner en U20 Régional 1.

→ C'est possible, puisque les deux équipes, bien qu'étant sur des catégories différentes, évoluent au même niveau.

ATTENTION : ce changement d'interprétation concerne uniquement les joueurs de catégorie U20. Les joueurs U17, U18 et U19 sont toujours concernés par l'article 167.6 des Règlements Généraux de la FFF.

Extrait de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF « 6. La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent. »